



Règlement de la Montée de Poch'

Habère-Poche, le vendredi 25 janvier 2019

1 - APPLICATION DU REGLEMENT

- Ce présent règlement s'applique à la randonnée de ski de montagne dénommée « **La montée de Poch'** ».
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.
- L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de concurrents.

2 - RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

- L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de chute entraînant des blessures corporelles avec ou sans interruption de travail lors de la montée ou de la redescente.
- L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de perte, détérioration vol de matériel ou d'équipements individuels.
- L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de consommation d'alcool des participants, avant le départ et sur le tracé.
- L'organisation se réserve le droit de pouvoir annuler la manifestation, en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle. Dans le cas d'annulation, l'organisateur remboursera le montant de l'inscription avec une retenue de 4€ pour toutes les catégories. Les remboursements pourront être effectués en ligne pour les personnes s'étant inscrites en ligne sur notre site.
- Toute personne qui prend le départ après le skieur « balais » qui est en charge de fermer la randonnée ; n'est plus couverte par l'organisation de la randonnée « La montée de Poche ».

3 - ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Pour participer à la Montée de Poche, il faut être en possession d'une assurance personnelle (carte CAF, licence FFME, FFCAM, FFS ou autre). Les non-licenciés certifient être couverts par une assurance personnelle accident et responsabilité civile adaptée à la pratique du ski alpinisme.

Par son inscription le participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve. Il s'engage :

- à respecter les décisions des représentants de l'organisation de la randonnée.
- à respecter l'Environnement et les Espaces traversés.
- à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (gels énergétiques, barres, emballages, papiers, etc.).
- à être couvert par une ASSURANCE PERSONNELLE accident et responsabilité civile adaptée.
- à porter un éclairage adapté du type « frontale » en état de fonctionnement avec piles de rechange.
- à informer un responsable de l'organisation, en cas d'abandon hors des points prévus à cet effet.

4 - 1 Cas d'Exclusion d'une épreuve

- Le non-respect du règlement, du port de la frontale, la consommation d'alcool entraîne l'exclusion définitive du concurrent.
- Le non-respect des ordres des représentants de l'organisation entraîne l'exclusion du concurrent.

4 – SECURITE – ORGANISATION - REGLEMENT

Les éléments obligatoires pour prendre le départ sont les suivants :

- Lampe frontale obligatoire.
- Dossard pour chaque participant.
- Obligation de participer avec du matériel de randonnée normalisé.



Règlement de la Montée de Poch'

Habère-Poche, le vendredi 25 janvier 2019

L'organisation mettra en disposition les éléments suivants :

- Parcours matérialisé par des jalons et des orienteurs.
- Descente non chronométrée et sous la responsabilité de chacun.
- Un sac de 30 litres fermé est mis à votre disposition pour monter vos vêtements à l'arrivée.

5 – CARACTERISTIQUES ET ORGANISATION DE L'EPREUVE :

Les concurrents doivent respecter l'itinéraire qui sera balisé et passer obligatoirement aux différents points de contrôle.

Les caractéristiques de la « Montée de Poche » sont les suivantes :

- Montée en ski de montagne sur domaine skiable
- Départ en masse. 19h30 pour la course, 19h35 pour la randonnée découverte.
- **2 versions :**
 1. Course : 600mD+ - Arrivée au TS des Crêtes. Version chronométrée.
 2. Randonnée découverte : 600mD+ - Arrivée au TS des Crêtes. Version non chronométrée.
- Une barrière horaire sera mise en place pour tous les participants. Au point de passage « départ du chemin des sources », il ne sera plus possible de s'orienter vers le parcours 600mD+ au-delà de 20h30. Les participants seront alors automatiquement orientés vers le départ en bas de station.
- Consignes à respecter pour la descente. La descente ne faisant pas partie de la randonnée et se faisant sur le même itinéraire, celle-ci devra se faire à allure modérée en tenant compte des conditions météorologiques. Les derniers participants se trouveront encore sur le parcours de la montée quand les premiers en redescendront.
- Après la randonnée, la restitution des dossards se fait dans la zone de départ du Bois Noir en échange d'un bon repas.
- Tirage au sort de lots et podiums vers 21h30 à la salle polyvalente d'Habère-Poche.

6 – INSCRIPTIONS

6.1 Modes d'inscription : Les inscriptions des participants seront effectuées :

- **sur place** au bois Noir à Habère-Poche le vendredi 25 janvier 2019 **à partir de 17h30** jusqu'à 19h (horaire impératif pour tous les parcours).
- **ou en ligne** sur notre site : www.monteedepoche.com jusqu'au mercredi 23 janvier 2019 à minuit.

6.2 Age Minimum :

Un âge minimum de 14 ans est requis pour participer aux épreuves non chronométrées.

L'épreuve chronométrée est ouverte à partir de 15 ans.

Les enfants mineurs seront sous la responsabilité des parents.

6.3 Documents requis à l'inscription (Licence / Certificat médical) :

- Pour la randonnée chronométrée, une licence FFME ou certificat médical est nécessaire pour la participation de cette épreuve.
- Pour la randonnée non chronométrée qui n'est pas considérée comme une course, aucune copie de certificat médical n'est demandée.

7 - RESTAURATION

Le repas d'après course est inclus dans le tarif pour les inscriptions rando-repas.

La restauration aura lieu dans la salle polyvalente de Habère-Poche, à partir de 20h30 après la randonnée.



Règlement de la Montée de Poch'

Habère-Poche, le vendredi 25 janvier 2019

8 – TARIFS :

	Rando+Repas		Repas
	Inscription en ligne	Inscription sur place	Inscription en ligne ou sur place
Enfant jusqu'à 16 ans	15 €	19 €	12 €
A partir de 16 ans	19 €	23 €	12 €

9 - ASSURANCE :

- Le ski Club de la Vallée Verte organisateur de la randonnée a souscrit auprès de la compagnie MAIF un contrat d'assurance n° 1462723801, garantissant sa responsabilité civile d'organisateur.
- Il incombe aux concurrents de s'assurer personnellement en ayant en leur possession une licence FFS compétition, carte neige, ou une attestation d'assurance responsabilité civile.

10 – CATEGORIES - PODIUMS (POUR LA COURSE) :

Vous trouverez ci-dessous les catégories en fonction des années d'âge :

- Cadets : 15, 16, 17 ans 2004-2003-2002
- Juniors : 18,19, 20 ans 2001-2000-1999
- Espoirs : 21, 22, 23 ans 1998-1997-1996
- Séniors : 24 ans et plus 1995 à 1978
- Vétérans : 40 ans et plus 1979 et avant



Règlement de la Montée de Poch'

Habère-Poche, le vendredi 25 janvier 2019

Autorisation Parentale

Je soussigné (Nom et Prénom)
agissant en qualité de représentant légal père, mère, tuteur légal*, de l'enfant mineur (Nom et Prénom du participant mineur)
autorise celui-ci à participer à la randonnée Montée de Poch', le 25 Janvier 2019
Je décharge l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident et / ou vol ou dégradation de son matériel, et déclare à ce titre avoir pris connaissance du règlement de «Montée de Poch' 2019»

*rayez les mentions inutiles.

Le 2019

Signature :

Merci de retourner ce formulaire à l'organisation le jour du retrait des inscriptions à Habère-Poche.